

Une ville attentive à la qualité de son environnement

Mettre en œuvre les conditions de la préservation des espaces agricoles, naturels et boisés

Le PLU relève le défi de limiter la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers par un parti d'aménagement qui privilégie le renouvellement de la ville sur elle-même, gagne en intensité et réhabilite par des opérations d'urbanisme des coupures urbaines entre les quartiers.

L'objectif de réduction de l'artificialisation des sols par rapport à la période 2000-2010 est fixé à 50 % (diminution de moitié de l'impact de l'urbanisation future sur les espaces naturels et agricoles).

Cet objectif passe par une urbanisation modérée et encadrée du plateau de Montbernier, et la protection des espaces stratégiques du point de vue de l'agriculture et de la biodiversité. Il conduit à la préservation et la valorisation de Plan Bourgoin et de la plaine.

Préserver les espaces agricoles à vocation économique et environnementale

Le PLU préserve et soutient l'agriculture, encore très présente sur la commune, par cette stratégie foncière volontariste.

Il permet le maintien d'une SAU viable face à l'avancée de l'urbanisation, et limite les conflits d'usages rencontrés quotidiennement par les agriculteurs (circulation d'engins, distance entre les zones urbanisées et les bâtiments de stockage ou les stabulations).

Les outils réglementaires qu'il définit intègrent les besoins spécifiques des bâtiments agricoles (pente des toits, hauteur des bâtiments, raccordement aux réseaux).

Le PLU renforce les liens entre les productions locales et les besoins locaux (marchés, point de vente collectifs, cantines) à l'échelle de la Capi.

Assurer le maintien des grandes connexions écologiques à l'échelle du territoire communal et en lien avec les territoires voisins

Le PLU adopte une limite pérenne à l'urbanisation de la plaine à l'ouest de la commune, en compatibilité avec le PPRI et les orientations du Sage de la Bourbre. Il protège et réhabilite progressivement les zones humides.

En plus de s'appuyer sur des dispositifs de gestion des espaces naturels spécifiques pour les secteurs sensibles (Marais, Sétives, étang du Loup et Loudon), il préserve et permet la restitution de corridors écologiques terrestres et aquatiques.

Il assure notamment la stricte protection de l'étang et des mares de Charbonnières, du boisement marécageux du Loup et du Loudon.

Le PLU assure également la protection du maillage bocager et la conservation des prairies permanentes sur Montbernier et Plan Bourgoin.

Il met en œuvre des outils de réservation des gisements de biodiversité et des corridors écologiques, dans un réseau connecté aux communes voisines : corridor au Nord de Mozas entre le bois de Charbonnière et la plaine, corridor de Montbernier entre le ruisseau du Loudon, l'étang du Loup et les bois.

Enfin, il maintient les connexions entre les Sétives et la plaine humide, entre les Sétives et le Bion, les Buissières et Ladière.

Préserver la nature et la biodiversité en milieu urbain

Renforcer la place du végétal en ville implique la préservation et la mise en valeur des parcs, jardins, squares, espaces verts d'accompagnement des équipements publics et des résidences. Les alignements arborés en bord de voies, relativement peu nombreux, sont pérennisés.

Un lien est reconstitué entre ces espaces verts et leur accessibilité depuis les quartiers est facilitée.

Rapprocher les espaces du territoire passe également par la mise en valeur des liens piétons entre les quartiers et les plateaux. Il s'agit notamment de favoriser la préservation de l'environnement naturel, jusqu'au cœur des opérations d'aménagement et de renouvellement urbain.

A l'aide d'outils réglementaires spécifiques, le PLU assure le caractère arboré des aires de stationnement, et garantit des ratios de surfaces végétalisées (en pourcentage de l'unité foncière) assortis du maintien de la perméabilité des sols, en fonction des zones.

Le PLU vise également l'amélioration du confort climatique des espaces publics et collectifs (renforcement de la végétalisation des espaces publics, notamment les places les plus minéralisées comme la place des Droits de l'Homme, la place du Gal de Gaulle, le Champ de Mars...).

Valoriser les cours d'eau et leurs abords, notamment dans leurs traversée urbaine

La traversée de la ville par la Bourbre et le Bion fera l'objet d'une mise en valeur systématique, notamment dans

le cadre des opérations de renouvellement urbain sur des secteurs en voie de mutation. Les sites Weidmann-Procelis, Porcher, les magasins généraux constituent les principaux exemples de leviers de valorisation paysagère et écologique de ces cours d'eau dans la ville.

Le PLU participe également à la préservation de la qualité des eaux et limite les pollutions par une réduction de l'imperméabilisation dans les projets.

Favoriser le développement du tourisme

Avec ses cours d'eau, ses espaces naturels et située sur le parcours de la liaison verte « Parilly-Porte de l'Isère », contribuant au projet métropolitain « Voie verte des Confluences », le territoire berjallien dispose d'atouts susceptibles de favoriser le développement des activités touristiques.

Le PLU encourage ce développement, notamment par la requalification de l'hyper centre, la préservation paysagère des abords des cours d'eau, notamment du parcours en bord de Bourbre, mais aussi l'accroissement des capacités d'hébergement.

Mettre en œuvre les conditions d'une bonne gestion des eaux pluviales

Le PLU assure une bonne gestion des eaux pluviales par la limitation des rejets d'eaux pluviales au réseau, et privilégie le traitement en surface. La gestion des eaux pluviales à la parcelle est la règle générale, lorsque la nature du sol et le contexte hydrographique le permettent.

Prévenir les risques naturels

Afin de limiter l'exposition des populations et des biens aux risques naturels (inondations, glissements de terrains, ruissellement...) et technologiques, le PLU tient compte des risques et aléas connus.

Par la restriction des capacités d'urbanisation des plateaux, le PLU limite l'imperméabilisation des plateaux et des coteaux pour ne pas accélérer les risques et les rejets pollués aux exutoires dans les périodes de fortes pluies.

Alors qu'elle était inexistante, le PLU met en place une forte protection des boisements des coteaux vis-à-vis des coupes à blanc. Ils sont caractéristiques du paysage berjallien et jouent un rôle majeur dans la limitation des risques de glissement de terrain et dans le ralentissement des eaux de ruissellement.

Le PLU préserve le potentiel d'amélioration des pratiques culturelles sur les zones sensibles, et notamment l'installation en bio ou pratiques raisonnées sur ces secteurs, en particulier la plaine.

Le PLU prend également toute la mesure des risques technologiques, en évitant l'exposition des populations, conformément aux dispositions du Plan de prévention des risques technologiques (PCAS).

Préserver les qualités paysagères existantes et qualifier le paysage des entrées de ville

Les éléments structurants du paysage naturel, agricole et du patrimoine bâti, éléments fondamentaux de la qualité de vie et

de l'attractivité berjallienne, font l'objet d'une prise en compte particulière par le PLU.

Il prévoit également la pacification des entrées de ville et traversées urbaines d'axes majeurs, par requalification de l'avenue Henri Barbusse. Du Bld Vincent Scotto, puis de la RD1006 au droit du centre-ville, de la RD 522.

Lutter contre les sources de pollutions atmosphériques et sonores

Les nuisances causées par la traversée urbaine de l'autoroute A43 ne pouvant être déplacées, le PLU contribue à limiter l'exposition des populations aux émanations de polluants.

Promouvoir la maîtrise de la demande énergétique et encourager le recours aux énergies renouvelables

Le PLU se fait fort d'une ambition particulière dans les domaines des économies d'énergies, et dans la promotion des énergies renouvelables.

Il impose des critères de performance énergétique renforcés pour les nouveaux bâtiments, développe l'urbanisme bioclimatique et une stratégie concertée, avec le Plan Climat du Nord-Isère, de développement des énergies locales renouvelables.